

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Piratage de programmes de télévision:
nouveau jugement contre les cartes de décodage illégales**

- **Condamnation d'un revendeur de cartes illégales suite à une plainte**
- **Amendes de 500 francs pour chaque carte illégale**
- **Autres plaintes en cours**

En Argovie, un revendeur a été condamné pour avoir fait commerce de cartes (smart cards) pirates illégales conçues pour accéder sans payer à des programmes de télévision satellite payants. Était concernée, dans ce cas, une chaîne de TV à péage allemande. La condamnation fait suite à une plainte qui avait été déposée fin 2005 par le Groupe Kudelski, fournisseur de technologies et de solutions sécurisées, et un autre plaignant. Le jugement est devenu définitif à l'issue du délai d'opposition légal de 20 jours.

Cheseaux, le 7 juin 2007 – Le vendeur a été condamné à une amende de 3'000 francs pour vente illégale de six smart cards. La préfecture de Brugg a porté ce jugement en se fondant sur l'art. 150bis du Code pénal suisse, en vertu duquel la production, mais aussi l'importation et l'exportation, le commerce et l'installation de telles smart cards falsifiées sont punis d'une amende.

Fin mars déjà, deux gérants d'une société ayant son siège en Suisse centrale avaient été condamnés pour un délit similaire dans le canton de Zoug. Dans ce premier procès, le juge compétent avait ordonné non seulement une amende, mais aussi la restitution de l'avantage pécuniaire obtenu de façon illicite, à hauteur de 20'000 francs. L'opération était à plus large échelle et le commerce réalisé d'une manière beaucoup plus professionnelle. Les smart cards illégales permettaient, en combinaison avec le logiciel correspondant téléchargeable sur Internet, d'accéder gratuitement à deux chaînes de télévision payantes étrangères.

« En tant que fournisseur de technologies et de solutions sécurisées, nous sommes satisfaits de ce jugement, qui devrait envoyer un message clair non seulement aux vendeurs, mais aussi aux utilisateurs potentiels, soulignant que le piratage de programmes de télévision n'est pas un délit anodin », déclare Christophe Nicolas, responsable du département Sécurité de Nagravision SA, une société du Groupe Kudelski. Selon Christophe Nicolas, d'autres plaintes du Groupe seraient encore en cours. Et d'ajouter: « nous avons confiance dans la justice helvétique qui considère que le piratage de programmes de télévision est une activité illicite et doit être condamné ».

Avec 71 millions de cartes actives, le Groupe Kudelski est l'un des premiers fournisseurs mondiaux de smart cards ainsi que de technologies de sécurité pour la télévision numérique. Utilisées avec le décodeur adapté, les smart cards permettent d'accéder à des signaux télévisés cryptés.

A propos du Groupe Kudelski

Le Groupe Kudelski (SWX: KUD.VX) est un leader mondial en matière de sécurité numérique. Ses technologies interviennent dans de nombreuses applications nécessitant un contrôle d'accès et une gestion des droits, qu'il s'agisse d'accès à des données (télévision numérique, Internet à haut débit, vidéo à la demande, applications interactives, etc.) ou d'accès physique à des lieux et à des manifestations. Le siège du Groupe Kudelski se situe à Cheseaux-sur-Lausanne en Suisse.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.nagra.com.

CONTACT:

Rodolfo Ciucci
Head of Corporate Communications
D +41 21 732 01 81
F +41 21 732 03 00
rodolfo.ciucci@nagra.com